

Sesmaisons (de)

Preuves pour la Grande Écurie (1725)

Charles d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de Claude-François, fils de Charles de Sesmaisons et de Julie Le Pennec, en vue de son admission comme les pages de la Grande Écurie du roi, le 16 mars 1725 à Paris.

Bretagne, Nantes, Grande Ecurie, mars 1725.

Preuves de la noblesse de Claude-François de Sesmaisons-la Sausinière, agréée pour être élevé page du roi dans sa Grande Écurie, sous le commandement de Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France.

De gueules, à trois maisons d'or posées deux en chef et une en pointe. Casque.

I^{er} degré. Claude-François de Sesmaisons la Sauzinière, 1709.

Extrait du registre des batesmes de la paroisse de St Similien-lez Nantes, portant que Claude-François, fils de messire Charles de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, et de dame Julie Le Pennec, sa femme, naquit le 29 et fut ondoyé le 30^e jour du mois de mai de l'an 1709 et reçut le supplément des cérémonies du batême le 8^e jour du mois de février de l'an 1717. Cet extrait, délivré le 10^e jour du mois de février de la présente année 1725. Signé Le Geai, curé de l'église de St Similien-lez-Nantes, et légalisé.

II^d degré, père & mère. Charles de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, Julie Le Pennec de Boisjolan, sa femme, 1705. *De gueules, à trois testes de pucelles d'argent posées deux en chef, et une en pointe.*

Contract de mariage de messire Charles de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, acordé le 7^e jour du mois de novembre de l'an 1705 avec demoiselle Julie Le Pennec, fille de messire Charles Le Pennec, sei-



gneur de Boisjolan et de Lesnerac, et de dame Jeanne Gorge. Ce contract passé devant Brain, notaire à Guerrande.

Contract du 1^{er} mariage de messire Charles de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, fils aîné et héritier principal et noble de messire René de Sesmaisons et de dame Judith Huteau, sa femme, acordé avec demoiselle Cécile du Pez d'Orvaux, le 5^e jour du mois de juin de l'an 1701. Ce contract passé devant Frémin, notaire à Nantes.

III^e degré, ayeul. René de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, Judith Huteau, sa femme, 1668. *D'argent à un ecureuil d'azur, rampant.*

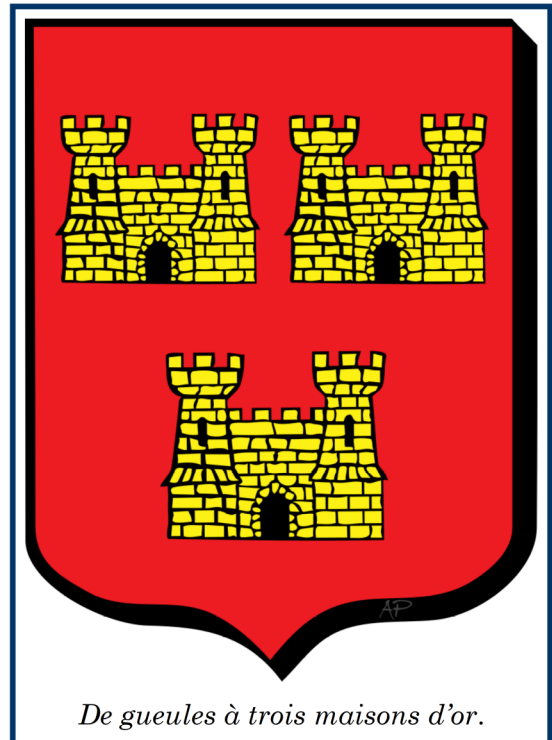
Contract de mariage de messire René de Sesmaisons, seigneur d'Anet, sous lieutenant [folio 22v] dans le regiment des gardes françoises, et fils aîné et héritier principal et noble de messire Claude de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, chevalier de l'ordre du roi, et de dame Barbe Le Bigot, sa femme, acordé le 17^e jour du mois de mars de l'an 1668 avec demoiselle Judith Huteau, fille de Jacques Huteau, seigneur de Buron, président en la chambre des comptes de Bretagne, et de dame Charlotte Thévin. Ce contract passé devant Bélon, notaire à Nantes.

Arrest de la chambre établie par le roi pour la réformation de la noblesse en Bretagne, rendu à Rennes le 19^e jour du mois de janvier de l'an 1669 par lequel Claude de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, et René de Sesmaisons, son fils et son héritier principal et nobles, sont maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, en conséquence des titres qu'ils avaient produits pour la justifier depuis l'an 1220. Cet arrest signé Malescot.

IV^e degré, bisayeul. Claude de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, Barbe Le Bigot, sa femme, 1634. *De sable, à trois testes de leopard d'or, les langues de geules, et posées deux et une.*

Contract de mariage de messire Claude de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, fils de messire Christophe de Sesmaisons, vivant seigneur du Perrai, et de demoiselle François de Lesrat, sa femme, acordé avec demoiselle Barbe Le Bigot, le 19^e jour du mois de février de l'an 1634. Ce contract passé devant des Mortiers, notaire à Nantes.

Partage dans la succession de Christophe de Sesmaisons, vivant ecuyer, seigneur de la Sauzinière, donné par demoiselle François de Lesrat, sa veuve, à Claude de Sesmaisons, ecuyer, son fils, et son héritier principal et



noble. Cet acte reçu par Carte, notaire à Nantes.

Lettres de confirmation de chevalier de l'ordre de St Michel, données par le roi à Claude de Sesmaisons, le 28^e jour du mois d'avril de l'an 1665 en conséquence des preuves qu'il avait faites de sa noblesse et de ses services, pour estre maintenu dans cet ordre. Ces lettres contresignées Le Tellier et scellées.

[folio 23]

V^e degré, trisayeul. Christophe de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, Françoise de Lesrat de Lancrau, sa femme, 1595. *D'azur, à une teste de loup d'or, et un chef d'argent.*

Sentence rendue en l'oficialité de Nantes le 26^e jour du mois de septembre de l'an 1595 portant fulmination de la bule de dispense que noble personne Christophe de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, avait obtenu du pape le 13^e du mois de juin de la mesme année pour se marier avec Françoise de Lesrat, sa cousine, fille de noble Guillaume de Lesrat, seigneur de Lancrau et de la Gilière, et de demoiselle Françoise Grignon. Cet acte signé Le Moine.

Partage dans la succession de noble et puissant François de Sesmaisons, vivant saigneur de la Sauzinière, donné le 26^e jour du mois de décembre de l'an 1593 par Christophe de Sesmaisons, ecuyer, son fils aîné et de demoiselle Marguerite Poyet, sa femme, à Jean de Sesmaisons, son frère puîné. Cet acte reçu par de Launai, notaire à Nantes.

VI^e degré, 4^e ayeul. François de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière, Marguerite Payet, sa femme, 1560. *D'azur, à trois colonnes d'or, posées deux et une.*

Contract de mariage de noble personne François de Sesmaisons, seigneur de la Sauzinière acordé le 25^e jour du mois de décembre de l'an 1560 avec Marguerite Poyet, dame de Chalonges et fille de noble homme Pierre Poyet, seigneur des Granges et de Malitourne. Ce contract passé devant Pingard, notaire à Angers.

Vente faite le 12^e jour du mois de septembre de l'an 1564 par François de Sesmaisons, ecuyer seigneur de la Sauzinière, à Jaques de Sesmaisons son frère, de tous les droits qu'il pouvait prétendre dans les biens de Jaques de Sesmaisons, leur père, vivant ecuyer, seigneur de Sesmaisons, et dans ceux de demoiselle Anne Eder, leur mère. Cet acte reçu par Michel, notaire à Nantes.

VII^e degré, 5^e ayeul. Jaques de Sesmaisons, seigneur de Sesmaisons, Anne Eder de Beaumanoir, sa femme, 1540. *De gueule a une fasse d'argent accompagnée de trois quintefeuille de meme, posée deux en chef et l'autre en pointe.*

Quitance donnée le 10^e jour du mois de mars de l'an 1540 par Anne Eder, à Robert Eder, son frère, seigneur de Beaumanoir, de la somme de 200 livres

qu'il s'était obligé de lui payer par le contract de son mariage qui avait été acordé avec Jaques de Sesmaisons dès le 20^e jour du mois d'aoust de l'an 1512. Cet acte signé Anne Eder.

[*folio 23v*]

Nous, Charles d'Hozier, ecuyer, conseiller du roi, généalogiste de Sa Maison, juge d'armes et garde de l'armorial général de France, et chevalier de la religion et des ordres nobles et militaires de Saint-Maurice et de Saint-Lazare de Savoie,

Certifions au Roi et à Son Altesse monseigneur le prince Charles de Lorraine, Grand Ecuyer de France, que Claude-François de Sesmaisons-la Sauzinière a la noblesse necessaire pour être admis au nombre des pages que Sa Majesté fait elever dans sa grande ecurie, comme il est justifié par les actes qui sont énoncés dans cette preuve, laquelle nous avons vérifiée et dressée à Paris, le vendredi seizeime jour du mois de mars de la presente année mil sept cent vingt cinq.

[*Signé*] d'Hozier.